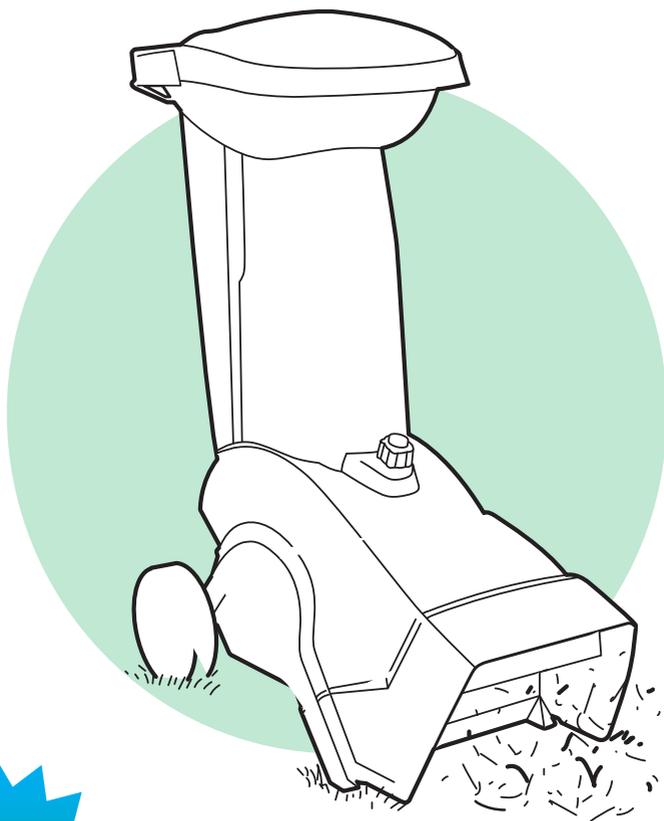


AIDE À L'ACHAT D'UN BROYEUR PARTAGÉ



MOINS JETER, MIEUX JETER

une question, une info ?

bordeaux-metropole.fr/broyeur-partage

0800 22 21 20 (appel gratuit)



Aide à l'achat d'un broyeur à végétaux partagé

Lauréate de l'appel à projets « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », Bordeaux Métropole s'engage dans une politique ambitieuse de réduction des déchets produits sur son territoire.

Parmi les différentes actions développées, Bordeaux Métropole souhaite inciter les habitants à réduire leurs déchets verts.

Ainsi, Bordeaux Métropole met en place un dispositif d'aide à l'achat de broyeurs de végétaux à usage mutualisé entre deux foyers à minima. Cela a pour objectif d'inciter au partage (entre voisins par exemple) pour une utilisation du matériel optimisée et éventuellement une économie à l'achat.

Le broyage des déchets de jardin a de multiples avantages, il permet :

- De réduire les tonnages et le transport de déchets verts apportés en centres de recyclage en traitant le déchet là où il est produit.
- D'optimiser les coûts de gestion globale de ces déchets (transport, traitement). - De responsabiliser le producteur.
- De sensibiliser les usagers aux techniques alternatives de jardinage (paillage, mulching...) et donc de diminuer les quantités de produits phytosanitaires employés par les particuliers et de diminuer les quantités d'eau utilisées pour le jardin.
- De permettre aux usagers qui compostent de disposer de matières brunes.

Cette offre s'adresse aux habitants de Bordeaux Métropole (une demande pour deux foyers minimum) sur le territoire de Bordeaux Métropole. Les broyeurs doivent obligatoirement être neufs. La demande de subvention doit être formulée au plus tard dans les six mois qui suivent l'acquisition du broyeur (*à la date de réception par Bordeaux Métropole de la facture datée*). La date de la facture doit être postérieure à la date de mise en place du dispositif par Bordeaux Métropole (cf. date de la délibération).

Le montant de la subvention s'élève à 30 % maximum du prix d'achat du broyeur plafonnée à 50 € par foyer participant.

Les subventions seront versées dans la limite des crédits disponibles.

Cadre réservé à l'administration

N° de la demande :	Montant de la subvention demandée _____ €
Date de réception de la demande :	N° et date du mandat

Formulaire de demande

Les demandeurs : (à remplir et signer par chaque foyer participant)

Nombre de foyer participants :

Foyer n° 1 :

NOM/ Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Signature :

Fait à _____ le

Foyer n°2

NOM/ Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Signature :

Fait à _____ le

Autre(s) foyer(s) demandeur(s) - (rajouter autant de foyers que nécessaire)

NOM/ Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Signature :

Fait à _____ le

Caractéristiques du matériel acheté

Date d'achat du broyeur :

Montant du broyeur acheté : € TTC Magasin

Type de broyeur : électrique thermique (essence)

Puissance :W

Attestation sur l'honneur

A recopier et signer autant de fois que de foyers participants

Foyer n°1 :

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention. Je m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une seule subvention de la part de Bordeaux Métropole concernant l'acquisition d'un broyeur à végétaux,

- à partager l'utilisation et le coût du broyeur avec M./Mme.....

(cf foyer n°2, etc...),

- réserver le broyeur pour un usage situé sur le territoire de Bordeaux Métropole,

- ne pas revendre ou céder ledit broyeur dans les trois ans sous peine de restituer la subvention perçue¹,

- disposer d'un composteur à mon domicile

Fait à Le Signature du demandeur n°1

Foyer n°2 :

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention. Je m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une seule subvention de la part de Bordeaux Métropole concernant l'acquisition d'un broyeur à végétaux,

- à partager l'utilisation et le coût du broyeur avec M./Mme..... (cf foyer n°1, etc...),

- réserver le broyeur pour un usage situé sur le territoire de Bordeaux Métropole,

- ne pas revendre ou céder ledit broyeur dans les trois ans sous peine de restituer la subvention perçue¹,

- disposer d'un composteur à mon domicile

Fait à Le Signature du demandeur n°2

Cette attestation est à recopier et signer autant de fois que de foyers participants.

¹ Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'articles 314-1 du code pénal.

Aide à l'acquisition d'un broyeur à végétaux Questionnaire « gestion des déchets verts »

Pour mieux connaître les motivations et l'impact sur les habitudes dans la gestion des déchets verts des bénéficiaires de l'aide à l'achat d'un broyeur à végétaux, Bordeaux Métropole vous remercie de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous.

Chaque foyer participant s'engage à répondre à ce questionnaire.

Nota : les critères d'attribution de la subvention sont indépendants des réponses fournies à ce questionnaire

Foyer n°1

Question 1 : vous et votre domicile

NOM – Prénom :

Adresse :

Superficie de votre jardin : m²

E-mail:

Téléphone : Age
:

Question 2 : Que faisiez-vous de vos déchets verts avant l'acquisition de votre broyeur ?

- Déchetterie Brûlage Compostage en tas
 Collecte Ordures Ménagères Autres.....

Question 3 : Quels types de déchets verts broyez-vous ?

.....
.....
.....
.....

Question 4 : Quantités estimées de broyat produit

.....
.....
.....

Question 5 : Comment valorisez-vous le broyat ?

- Paillage Compostage en tas Compostage en composteur
 Retour en déchetterie Autres

Question 6 :

Nombre de passages en déchetterie (par an) avant l'acquisition de votre broyeur :
Nombre de passages en déchetterie (par an) après l'acquisition de votre broyeur :

Question 7 :

Etes-vous satisfait du broyat produit ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....

.....

Question 8 : Est-ce que vous avez tout utilisé le broyat ?

Oui Non

Question 9 : Seriez-vous prêt à donner votre surplus de broyat ?

Oui Non

Question 10 : Quelles sont les périodes où vous effectuez vos tailles et élagages?

De mars à juin De Juillet à Août De Septembre à Novembre

Autres :

Question 11 : Etes-vous satisfait des explications présentées dans le guide pratique ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

RECHERCHE CORRESPONDANTS LOCAUX

Question 12 : Seriez-vous intéressé(e) pour être correspondant de Bordeaux Métropole (porte parole du broyage, du compostage et du développement durable) ?

Oui Non

Cela consisterai à :

- Développer la pratique du broyage et du compostage,
- Informer et conseiller les habitants,
- Et relayer les informations auprès des habitants lors de réunions.

Foyer n°2

Question 1 : vous et votre domicile

NOM – Prénom :

Adresse :

Superficie de votre jardin : m²

E-mail:

Téléphone : Age

:

Question 2 : Que faisiez-vous de vos déchets verts avant l'acquisition de votre broyeur ?

- Déchetterie Brûlage Compostage en tas
 Collecte Ordures Ménagères Autres.....

Question 3 : Quels types de déchets verts broyez-vous ?

.....
.....
.....
.....

Question 4 : Quantités estimées de broyat produit

.....
.....
.....

Question 5 : Comment valorisez-vous le broyat ?

- Paillage Compostage en tas Compostage en composteur
 Retour en déchetterie Autres

Question 6 :

Nombre de passages en déchetterie (par an) avant l'acquisition de votre broyeur :

Nombre de passages en déchetterie (par an) après l'acquisition de votre broyeur :

Question 7 :

Etes-vous satisfait du broyat produit ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

Question 8 : Est-ce que vous avez tout utilisé le broyat ?

Oui Non

Question 9 : Seriez-vous prêt à donner votre surplus de broyat ?

Oui Non

Question 10 : Quelles sont les périodes où vous effectuez vos tailles et élagages?

- De mars à juin De Juillet à Août De Septembre à Novembre
 Autres :

Question 11 : Etes-vous satisfait des explications présentées dans le guide pratique ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

RECHERCHE CORRESPONDANTS LOCAUX

Question 12 : Seriez-vous intéressé(e) pour être correspondant de Bordeaux Métropole (porte parole du broyage, du compostage et du développement durable) ?

Oui Non

Cela consisterai à :

- Développer la pratique du broyage et du compostage,
- Informer et conseiller les habitants,
- Et relayer les informations auprès des habitants lors de réunions.

PIECES A FOURNIR - Pièces d'instruction -

- Le présent formulaire de demande de subvention dûment complété, (pages 1 et 2)
- Une copie de la pièce d'identité au nom de chaque demandeur (notamment carte nationale d'identité, passeport),
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, d'opérateur de téléphonie fixe ou mobile, quittance d'assurance du logement) relatif à un logement situé sur le territoire de Bordeaux Métropole au nom de chaque foyer demandeur,
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom d'un des foyers demandeur,
- L'engagement par une attestation sur l'honneur de chaque foyer demandeur (page 3) à ne percevoir qu'une seule subvention et à ne pas revendre ou céder le broyeur dans les trois ans sous peine de remboursement de la subvention à Bordeaux Métropole,
- La copie de la facture acquittée du broyeur, datée et nominative (au nom d'un des foyers demandeurs). La date de la facture doit être postérieure à la date de mise en place du dispositif. Il est précisé que le ticket de caisse n'est pas une pièce comptable et qu'à ce titre il ne pourra pas se substituer à une véritable facture,
- Le document stipulant les caractéristiques techniques du matériel acheté : ce matériel doit avoir une puissance minimum de 2 000 W,
- Le questionnaire gestion des déchets verts (1 par foyer pages 4 à 7).

Dossier complet à retourner à :

Bordeaux Métropole
Direction Gestion des déchets et de la propreté
35 rue Jean Hameau 33300 BORDEAUX

Ou par mail à dctd@bordeaux-metropole.fr

Pour tout renseignement : **0800 22 21 20** (appel gratuit)

Information : selon les règles de la comptabilité publique, le délai de versement de la subvention est estimé à deux mois après la validation du dossier par le conseil de Métropole et la réception d'un courrier de confirmation d'attribution de l'aide